

Restaurateurs : exigez la transparence sur les commissions des titres-restaurant !

Moneo Resto a interrogé près de 600 restaurateurs et commerçants indépendants*, afin de connaître leur perception et leur gestion des titres-restaurant, qu'ils soient papier ou dématérialisés.

Alors que les titres-restaurant peuvent représenter jusqu'à un tiers de leur chiffre d'affaires, ils ne connaissent pas le taux de commissions prélevé. Or en 2016, ces commissions ont connu jusqu'à 17% de hausse !

Des commissions qui s'envolent

80% des commerçants interrogés n'ont pas ou peu constaté d'augmentation sur les commissions perçues par les émetteurs de titres-restaurant, entre 2015 et 2016.

Cette impression est en grande partie due au fait que **les commissions sur les titres-restaurant papier sont prélevées à la source lors du remboursement** : le commerçant n'a pas de visibilité sur le montant des commissions qu'il paie.

Or ces dernières années, les émetteurs de titres-restaurant papier ont tous revu leur taux à la hausse en dépit d'une inflation quasiment nulle. Rien qu'en début d'année, **elles ont augmenté en moyenne de 17%⁽¹⁾ pour le circuit lent** (remboursement en 21 jours ouvrés), circuit adopté par 8 commerçants sur 10 !

Cette augmentation représente une manne de 7 millions d'euros de commissions supplémentaires que se partagent les 4 opérateurs historiques.

A l'heure où la restauration voit enfin un timide redémarrage de son activité après plusieurs années de recul de la fréquentation et de baisse de chiffres d'affaires, cette position des émetteurs ne va pas dans le bon sens.

La carte moins chère que le papier ? Pas toujours...

Le décret de 2014 autorisant la dématérialisation des titres-restaurant a permis l'arrivée de nouveaux entrants (Moneo Resto, Monetico Resto, Digibon et Resto Flash), décloisonnant un marché dominé par 4 acteurs depuis plus de 50 ans et qui n'avait connu jusqu'alors aucune innovation.

Les nouveaux entrants proposent des cartes titres-restaurant sur support MasterCard (ou application smartphone) et perçoivent une **commission d'environ 2%**. Elle est **perçue en toute transparence**, puisqu'elle fait l'objet d'une facture spécifique, adressée mensuellement aux commerçants.

Les acteurs historiques (Edenred, Groupe Up, Sodexo et Natixis Intertitres) se sont eux aussi lancés dans la dématérialisation mais continuent à maintenir des taux de commission proches du papier voire supérieurs. Ils se situent en effet entre 3,98% et 5,22% ! C'est **2,5 plus cher que les nouveaux entrants, pour un service identique.**

Si selon l'étude Moneo Resto, les 2/3 des restaurateurs sont favorables pour accélérer le mouvement vers la dématérialisation et interdire les titres-restaurant papier d'ici 1 à 2 ans, les conditions adoptées aujourd'hui par les acteurs historiques, ne jouent pas en faveur de cette transformation.

« Pour mettre fin à cette situation de confusion, de nombreux pays ont adopté par décret la fin des titres-restaurant papier en faveur des seuls supports dématérialisés. Pour les commerçants, la dématérialisation, c'est à la fois un gain de temps en supprimant la manipulation des titres papier, des taux de commission plus bas et maîtrisés (du côté des nouveaux entrants), et des comptes crédités en 48h maximum. Pour un secteur qui est touché par la crise, c'est primordial ! C'est maintenant aux commerçants et restaurateurs de profiter de cette nouvelle concurrence et donc d'un pouvoir de négociation retrouvé, pour reprendre la main sur les commissions et leur mode de perception. » explique Serge Ragozin, directeur général de Moneo Resto.

***Etude Moneo Resto** - 600 commerçants indépendants qui acceptent les TR (hors GMS et supérettes) interrogés en mars 2016

Répartition géographique : 19% en Ile de France / 81 % en Province

Répartition par catégorie :

- Restauration traditionnelle : 38 %
- Restauration rapide : 21,5 %
- Boulangeries : 18,5 %
- Boucheries / Charcuteries : 17 %
- Hôtel-restaurant : 5 %

(1) Base tarifs publics des émetteurs de titres-restaurant papier disponibles sur le site de la CRT

A propos de Moneo Resto

Moneo Resto, conçue par **Moneo Payment Solutions**, a été la première solution de carte titres-restaurant dématérialisés lancée en septembre 2013. Moneo Resto a déjà convaincu plus de **2000 entreprises** (Groupe Publicis, Richemont, Unibail Rodamco, Free, Air Liquide, Starbucks...) et **100 000 utilisateurs**. **103 000 points de vente** ont enregistré au moins un paiement Moneo Resto en 2015.

Moneo Resto est par ailleurs le premier émetteur à avoir signé des **partenariats avec l'ensemble des syndicats professionnels** de la restauration, **de nombreuses grandes enseignes** de la restauration: McDonald's, Quick, Elior, Groupe Flo, Agapes ...ainsi que les acteurs majeurs de la distribution.

<http://www.moneo-resto.fr>

Contact Presse

Alix Decroix

decroix.alix@numericable.fr

Tél. : 06.63.98.36.18

